

Cent soixante-dix-septième session du Conseil de la FAO

Point 11 de l'ordre du jour: Rapport de la 122^e session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 3-5 mars 2025)

Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) a tenu sa 122^e session du 3 au 5 mars 2025 en format présentiel au siège de la FAO.

Le Comité a été informé que M. Ousmane Diop Fall remplaçait M. Madiagne Tall en tant que représentant du Sénégal jusqu'à la fin du mandat et que Mme Marilyn Giuseppina Di Luca Santaella remplaçait Mme Haifa Aissami Madah en qualité de représentante de la République bolivarienne du Venezuela pour le reste du mandat.

Le Comité invite le Conseil faire siennes les considérations et conclusions du Comité concernant la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête » (JIU/REP/2020/1). Le Comité a examiné le document préparé par le Secrétariat à ce propos. Le Comité s'est félicité des contributions écrites transmises par des membres. Il a dit attendre avec intérêt de participer à d'autres réunions de travail conjointes informelles avec le Comité financier. Le Comité a pris note des éléments nouveaux qui se sont fait jour dans le cadre d'autres organismes spécialisés des Nations Unies, a encouragé le secrétariat à continuer de surveiller ces développements, et a recommandé que les bonnes pratiques de ces organismes soient prises en considération dans l'élaboration des procédures. Le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir une version révisée du projet de procédures pour l'examiner à sa session d'automne 2025 (c'est-à-dire à sa 123^e session). Il a souligné qu'il importait d'achever l'élaboration des procédures appropriées dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Comité invite le Conseil à prendre note de ses réflexions concernant plusieurs points :

- Concernant les **informations actualisées sur la publicité des protocoles d'accord signés par la FAO**, le Comité s'est réjoui, en outre, de l'inclusion obligatoire depuis 2021, de la clause de publicité dans tous les protocoles d'accord conclus par l'Organisation. Il a pris acte des efforts actuellement déployés pour étendre le portail Connect de manière à fournir une plateforme unique au sein de l'Organisation qui permette de consulter tous les protocoles d'accord signés par la FAO. Le Comité a demandé instamment au secrétariat d'accélérer la diffusion des protocoles d'accord, en particulier conclus avec des universités, des instituts de recherche et des organisations de la société civile contenant déjà la clause de publicité. Le Comité a demandé que tout nouveau protocole d'accord soit mis à la disposition des membres rapidement. Par ailleurs, le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées à sa prochaine session (c'est-à-dire sa 123^e session).
- Concernant le **rapport du Corps commun d'inspection intitulé Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)**, le Comité a rappelé que plusieurs recommandations avaient ou étaient susceptibles d'avoir des incidences juridiques. Le Comité a également rappelé le rapport de sa 121^e session, dans lequel il s'est dit prêt à fournir des avis supplémentaires sur les aspects constitutionnels et juridiques de la question, conformément à son mandat. Le Comité a été informé de la situation actuelle concernant les recommandations n° 2, 3 et 10 et du fait que, s'agissant de la recommandation n° 3, le Manuel administratif était en cours de mise à jour afin que les fonctions, responsabilités et méthodes de travail des bureaux régionaux, bureaux sous-régionaux et bureaux de pays soient définies précisément.

- Le Comité a examiné le document intitulé *Cérémonie des traités : informations actualisées sur l'organisation (CCLM 122/4)* et a salué les efforts déployés par le Bureau juridique de la FAO à cet égard. Le Comité a encouragé le Bureau juridique à poursuivre ses activités de diffusion en vue de promouvoir la participation à la première cérémonie des traités. Elle était une occasion de mettre en lumière les travaux normatifs de l'Organisation et les engagements pris par ses membres. Le Comité a rappelé sa recommandation en faveur de la tenue d'une réunion d'information informelle à l'intention de tous les membres au sujet de ses activités et des domaines de compétence pertinents de la FAO et a indiqué que la cérémonie des traités pourrait être mise en évidence à cette occasion. Le Comité s'est félicité d'apprendre par le secrétariat qu'une note technique contenant des informations complémentaires sur la première cérémonie des traités serait transmise aux membres.
- Par ailleurs, le Comité s'est dit satisfait de la présentation de FAOLEX et a encouragé le secrétariat à profiter du 30e anniversaire de FAOLEX et du 80e anniversaire de la FAO pour faire mieux connaître ce bien public mondial.

Pour conclure, ainsi que vous le savez sans doute, j'aimerais vous rappeler, qu'il s'agit de la dernière session du CQCJ dans sa composition actuelle. Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous et, en ma qualité de Présidente, je tiens à exprimer aux membres du CQCJ, ainsi qu'à la secrétaire du Comité Cristiana, la Conseillère juridique Donata et toute l'équipe du Bureau juridique ma sincère gratitude pour leur travail assidu, leur engagement et leurs contributions substantielles. Je me félicite de notre travail commun accompli lors de ces deux années. Tous mes remerciements aussi aux interprètes et traducteurs, qui font vivre au quotidien le multilinguisme, et aux équipes logistiques de la FAO.

Mme Céline Jurgensen, Présidente du Comité des questions constitutionnelles et juridiques